
coopération quand il y a risque d'accident nucléaire. Nous espérons que cette initiative servira de modèle de transfert de technologie qui renforcera la coopération nucléaire avec le tiers-monde.

Une évaluation réaliste de la situation nous amène toutefois à la conclusion que le Canada a, dans une large mesure, fait tout ce qu'il pouvait faire seul pour empêcher la dissémination des armes nucléaires. Il est donc évident que tout progrès sera tributaire d'accords multilatéraux conclus sous les auspices des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.).

La communauté internationale a fait un important pas en avant avec le Traité de non-prolifération ; nous pouvons donc constater avec satisfaction que l'on compte maintenant 115 signataires de ce traité. Mais il faut cependant reconnaître que le T.N.P. n'était qu'un premier pas et qu'on doit le parfaire. J'espère que le T.N.P. sera considéré dans l'avenir comme un point tournant. En effet, il a permis à une large majorité des États membres des Nations Unies de déclarer formellement et pour la première fois leur renonciation totale aux armes nucléaires et à la capacité nucléaire militaire. J'espère également que le T.N.P. mènera à des traités plus globaux et universels.

Lacunes du T.N.P.

Dans ce contexte, on ne peut cependant oublier que si le T.N.P. privilégie le transfert, sans discrimination, de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, il prévoit également, aux termes de l'article VI, des progrès rapides et efficaces vers le désarmement et un frein à la course aux armements à laquelle se livrent les États dotés d'armes nucléaires. Puisque cet élément clé du T.N.P. n'a pas été réalisé, cela me semble indiquer que tout progrès concret vers le désarmement que les superpuissances pourraient réaliser constitue le meilleur moyen pour eux d'affirmer, avec sincérité, qu'ils souscrivent à la légitimité de la non-prolifération.

C'est pourquoi, le Canada est disposé à rechercher, dans le cadre des Nations Unies et de l'A.I.E.A., un consensus international sur l'élaboration de principes qui mèneraient à une approche plus universelle et efficace de la non-prolifération. De tels principes devraient comporter la renonciation formelle aux dispositifs nucléaires explosifs et un accord qui soumettrait aux garanties toutes les activités nucléaires du cycle du combustible nucléaire. On doit reconnaître que ces éléments sont essentiels à la création d'un régime stable et permanent de non-prolifération. Dans de telles conditions, les engagements nucléaires bilatéraux pourront être intégrés dans un ordre international véritablement équitable et sérieux.

Je crois que le moment est venu d'amorcer, par des actes collectifs et au niveau des institutions et des programmes, un véritable mouvement vers la réalisation de ces objectifs. Si les États ne relèvent pas le défi d'une façon à la fois flexible et juste, il faudra conclure que les perspectives de prolifération horizontale et effrénée des capacités nucléaires resteront une menace qui fera obstacle à toute possibilité d'améliorer la coopération internationale.